

Ordonnance pour le prix de l'énergie électrique

Du 1^{er} janvier 2009 (Etat le 1^{er} janvier 2022)

(TVA non comprise)

Le Conseil municipal, sur la base du droit supérieur (Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité OApEI) et du règlement sur l'acheminement et la fourniture électrique (RAFEI) accepté par le Conseil de Ville du 23 juin 2008,

arrête:

Art. 1 Choix du produit énergétique

Chaque consommateur ou client a la possibilité, dans son segment tarifaire, de choisir entre 4 produits énergétiques ayant une qualité de marquage différente. Par défaut et sans avis de sa part, c'est le produit TOPAZE qui lui sera attribué.

Lorsqu'un client demande par écrit au Service de l'Electricité de Moutier un changement de produit énergétique, ce changement intervient à la prochaine périodicité de son contrat.

PRODUITS DE BASE

Produit TOPAZE

La qualité du courant est certifiée à 100% renouvelable de provenance d'installations hydrauliques suisse et d'énergie photovoltaïque produite localement par des installations situées en priorité sur le territoire communal puis sur le territoire des communes partenaires de la Charte.

Produit OPALE

La qualité du courant est certifiée à 100% renouvelable de provenance d'installations hydrauliques.

Produit MES

La qualité du courant provient d'un mix énergétique standard (MES), basé sur des provenances non-renouvelables. Ce produit n'est disponible que pour le segment professionnel (SIM Pro).

PLUS-VALUE SUR PRODUIT DE BASE

Produit AMBRE

Ce courant est constitué d'énergie photovoltaïque produite localement par des installations situées en priorité sur le territoire communal puis sur le territoire des communes partenaires de la Charte. Ce produit est à commander en tranche de 100 kWh/an ou sur la totalité de la consommation, pour un prix de plus-value commun à tous les segments tarifaires de :

Prix de la plus-value du courant solaire [ct/kWh]		
Plus-value du produit AMBRE	8.50	

Si la quantité annuelle commandée est supérieure à la consommation annuelle effective, c'est cette dernière qui est facturée.

AMBRE est accessible dans la limite des volumes disponibles.

Art. 2 SIM Simple (Basse tension – simple tarif)

Petit consommateur, tarif unique.

La puissance soutirée est inférieure à 15kW (puissance de pointe).

Relevés trimestriels avec facturation au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Le tarif TOPAZE de ce segment tarifaire est appliqué aux consommateurs temporaires et

chantiers basse tension.

Prix de l'énergie électrique			
Prix de base	[CHF/an]	24.00	
Produit OPALE	[ct/kWh]	8.18	
Produit TOPAZE	[ct/kWh]	8.61	
Produit AMBRE	[ct/kWh]	16.43	
Consommateurs temporaires et chantiers basse tension		8.61	

Art. 3 SIM Double (Basse tension – double tarif)

Consommateur à double tarif.

Le tarif double, haut tarif (HT) de 07h00 à 21h00 et bas tarif (BT) de 21h00 à 07h00.

La puissance soutirée est inférieure à 15kW (puissance de pointe).

Relevés trimestriels avec facturation au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.

Prix de l'énergie électrique				
Prix de base	[CHF/an]		24.00	
Produit OPALE	[ct/kWh]	haut tarif HT	8.76	
Produit OPALE	[ct/kWh]	bas tarif BT	6.10	
Produit TOPAZE	[ct/kWh]	haut tarif HT	9.19	
Produit TOPAZE	[ct/kWh]	bas tarif BT	6.53	
Produit AMBRE	[ct/kWh]	haut tarif HT	17.01	
Produit AMBRE	[ct/kWh]	bas tarif BT	14.35	

Art. 4
SIM Interruptible (Basse tension – interruptible)

Consommateur à double tarif pour chauffage et pompe à chaleur si possible interruptibles. L'entier du bâtiment doit être chauffé par le système de chauffage bénéficiant de ce tarif. Le tarif double, haut tarif (HT) de 07h00 à 21h00 et bas tarif (BT) de 21h00 à 07h00. La puissance soutirée est inférieure à 15kW (puissance de pointe). Relevés trimestriels avec facturation au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.

Prix de l'énergie électrique				
Prix de base	[CHF/an]		24.00	
Produit OPALE	[ct/kWh]	haut tarif HT	8.66	
Produit OPALE	[ct/kWh]	bas tarif BT	6.00	
Produit TOPAZE	[ct/kWh]	haut tarif HT	9.09	
Produit TOPAZE	[ct/kWh]	bas tarif BT	6.43	
Produit AMBRE	[ct/kWh]	haut tarif HT	16.91	
		1		

bas tarif BT

14.25

[ct/kWh]

Art. 5 SIM PME (Basse tension 2)

Pour consommateur commerciaux et industriel, personne morale.

Produit AMBRE

Clients raccordés au réseau électrique basse tension 400 V (NE7) de la commune de Moutier auxquels s'applique le tarif double, haut tarif (HT) de 07h00 à 21h00 et bas tarif (BT) de 21h00 à 07h00.

Dont l'énergie fournie annuellement est supérieure à 20 MWh et inférieure à 100 MWh avec la puissance soutirée supérieure à 15 kW (puissance de pointe).

Relevés et facturation mensuels. Facturation minimale de la pointe de puissance de 15 kW/mois.

Prix de l'énergie électrique				
Prix de base	[CHF/an]		24.00	
Produit OPALE	[ct/kWh]	haut tarif HT	7.33	
Produit OPALE	[ct/kWh]	bas tarif BT	5.77	
Produit TOPAZE	[ct/kWh]	haut tarif HT	7.76	
Produit TOPAZE	[ct/kWh]	bas tarif BT	6.20	
Produit AMBRE	[ct/kWh]	haut tarif HT	15.58	
Produit AMBRE	[ct/kWh]	bas tarif BT	14.02	

Art. 6 SIM Pro (Basse tension 1)

Pour consommateur industriel, personne morale.

Clients raccordés au réseau électrique basse tension 400 V (NE7) de la commune de Moutier auxquels s'applique le tarif double, haut tarif (HT) de 07h00 à 21h00 et bas tarif (BT) de 21h00 à 07h00.

Dont l'énergie fournie annuellement est supérieure à 100 MWh et inférieure à 1'000 MWh avec une puissance soutirée supérieure à 30 kW (puissance de pointe).

Relevés et facturation mensuels. Facturation minimale de la pointe de puissance de 15 kW/mois.

Les prix pour la consommation haut tarif (HT) et bas tarif (BT) en qualité OPALE, AMBRE, MES où TOPAZE sont disponibles sur demande auprès des Services Industriels de Moutier.

Art. 7 SIM Pro (Basse tension)

Pour consommateur industriel, personne morale.

Clients raccordés au réseau électrique basse tension 400 V (NE7) de la commune de Moutier auxquels s'applique le tarif double, haut tarif (HT) de 07h00 à 21h00 et bas tarif (BT) de 21h00 à 07h00.

Dont l'énergie fournie annuellement est supérieure à 1'000 MWh et avec la puissance soutirée supérieure à 300 kW (puissance de pointe).

Relevés et facturation mensuels. Facturation minimale de la pointe de puissance de 15 kW/mois.

Les prix pour la consommation haut tarif (HT) et bas tarif (BT) en qualité OPALE, AMBRE, MES où TOPAZE sont disponibles sur demande auprès des Services Industriels de Moutier.

Art. 8 SIM Pro (Moyenne tension)

Pour consommateur industriel, personne morale.

Clients raccordés au réseau électrique moyenne tension 16 kV (NE5) de la commune de Moutier auxquels s'applique le tarif double, haut tarif (HT) de 07h00 à 21h00 et bas tarif (BT) de 21h00 à 07h00.

Dont l'énergie fournie annuellement est supérieure à 1'500 MWh et avec la puissance soutirée supérieure à 400 kW (puissance de pointe).

Relevés et facturation mensuels. Facturation minimale de la pointe de puissance de 15 kW/mois.

Les prix pour la consommation haut tarif (HT) et bas tarif (BT) en qualité OPALE, AMBRE, MES où TOPAZE sont disponibles sur demande auprès des Services Industriels de Moutier.

Art. 9 Entrée en vigueur

Les tarifs ci-dessus votés par le Conseil municipal dans sa séance du 24 août 2021 entrent en vigueur dès le <u>1er janvier 2022</u>.

La présente ordonnance remplace et annule l'ordonnance pour le prix de l'énergie électrique du 3 septembre 2020.

Moutier, le 4 octobre 2021

Au nom du Conseil municipal

W. 0.17210

Le Président :

C. Vaquin

Le Chancelier :



CERTIFICAT DE DEPOT

Le Chancelier municipal soussigné certifie que **l'ordonnance pour le prix de l'énergie électrique** a été déposée, officiellement par l'organe compétent, du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021. La décision a également été publiée dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier du 1^{er} septembre 2021.

Aucune opposition ne nous est parvenue et aucune plainte n'a été déposée dans le délai de trente jours suivant la décision du Conseil municipal.

Cette nouvelle ordonnance entre en vigueur au 1er janvier 2022.

Moutier, le 4 octobre 2021

Municipalité de moutier Le Chancelier :

C. Vaquin